

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE COOPÉRATIVE D'ALLARDVILLE LTÉE	Numéro de permis 2013177	Date d'inspection Le 26 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative d'Allardville		Numéro de téléphone (506) 725-2072	
Adresse 4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	26 juil. 2022	26 juil. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance -Le ratio est respecté lors de la visite. -Dès mon arrivée, les enfants sont dehors et jouent avec des ballons d'eau et dans une petite piscine gonflée pour enfants. L'éducatrice fut avisée que les piscines ne sont pas permises dans les services de garde. Des jeux d'eau telle des gicleurs, ballons d'eau, fusil à eau peuvent être utilisés puisque l'eau n'y demeure pas stagnante. La piscine fut retirée avant mon départ. -Le gazon dans le parc des préscolaires doit être tondu, les lois de la santé publique nous expliquent que l'herbe qui est longue peut devenir un endroit propice pour les tiques et différents insectes pouvant être nuisible aux enfants. Le gazon a été tondu avant que je quitte les lieux. -Un gazibo offre aux enfants un endroit avec l'ombre requise. -L'aire de jeux intérieurs pour les enfants d'âge scolaire fut agrandie tel que recommandé lors de la dernière inspection de surveillance. Le matériel suggéré aux enfants est en quantité suffisante et approprié à l'âge des enfants. -Des preuves de planification ont été vues, mais celle-ci n'est pas constante, des activités sont faites sur une base régulière avec les enfants, mais ne sont pas documentées. L'éducatrice fut encouragée de documenter les activités pour que des parents ainsi que les enfants puissent se référer aux activités à venir et de permettre aux enfants d'exprimer leurs préférences. -L'orientation des enfants est faite de façon positive et respectueuse. -Discussion au sujet de l'utilisation de la tablette et de la télévision en spécifiant que le curriculum éducatif n'encourage pas l'utilisation d'électronique. L'éducatrice me confirme que l'électronique est limitée et utilisée pour une courte période.</p> <p>Observations : Dès mon arrivée les enfants jouaient dehors, ils sont entrés pour se préparer à manger leurs dîners. Après avoir mangé, les enfants se sont installés avec leurs tablettes et un film.</p>

Commentaires généraux

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 juillet 2022

Date

original signé par
Francine McGraw

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juillet 2022

Date